



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Madame Anne Hidalgo
Maire de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris

Paris, le mercredi 6 mars 2024

Objet : Préavis de grève pour l'ensemble des agent.es des administrations parisiennes et administrations annexes pour tous les jours du lundi 1^{er} juillet au dimanche 8 septembre, de 0 à 24h.

Madame La Maire,

A 6 mois des JOP, l'inquiétude des personnels augmente.

Faute de recrutements, des directions veulent limiter les départs en vacances et faire travailler plus les personnels présents. Les mesures prises vont de l'incitation à la contrainte : 12 jours de CET monétisables alors que les salaires sont bloqués, augmentation des ratios de présence pendant cette période estivale, heures supplémentaires dé plafonnées, des astreintes étendues à de nouveaux métiers...

Avec des missions supplémentaires et des collègues volontaires pour aider aux JO, dans certains services le nombre autorisé de départs en vacances risque d'être très limité.

Un grand flou règne aussi sur la nature même des missions liées aux JOP.

Des "zones de festivités", ouvertes à des horaires encore indéterminés, seront animées par des associations locales, des prestataires privés mais aussi par des agent.es de la Ville, sous le pilotage des Mairies d'arrondissement.

Du côté des écoles, des séjours d'été et les sorties espace nature pourraient être supprimés, privant des enfants de leurs seules vraies vacances et participant à l'engorgement des centres de loisirs, des équipements sportifs et des bibliothèques).

Avec 3 millions de touristes supplémentaires et des zones fermées à toute circulation, une désorganisation des transports en commun est sérieusement envisagée.

Notre organisation syndicale dépose ce jour, par la présente, un préavis de grève pour les agents cités en objet, afin de leur permettre de faire respecter tous leurs droits, des conditions de travail dignes et de demander :

- Le respect du **Droit aux congés** :

Respect de la procédure

Le refus de toute limitation du nombre habituel autorisé de départs en congés (du fait des missions supplémentaires ou de l'absence d'agents volontaires pour les JO)

Le refus de faire valoir la nécessité de service si la mission n'est pas dans la fiche de poste de l'agent

- **Des recrutements de contractuel/les en renfort pour assurer les missions supplémentaires**

Pas de tâche supplémentaire sans lien avec les missions des personnes, pas d'heures supplémentaires imposées

En cas de problème de transport, Pas d'heure à rattraper ni de congé imposé

- **Pour les tous.tes collègues travaillant pendant les JOP, une prime exceptionnelle de 1 500 euros**

- Pour les collègues mobilisé.es par les JOP:

La **prise en charge des frais de garde des enfants** en cas de dépassement horaire

Une **prime de repas** et/ou l'accès à la **restauration ASPP ou conventionnée** en cas de travail en soirée ou le week-end

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Les co SG, Catherine Albert et Nicolas Leger

